



RAPPORT ANNUEL

2024





Rapport établi et présenté par Madame Christine FOURNADET, Présidente du SIETOM de Chalosse, en séance du Comité Syndical du 18 juin 2025.

Rédaction du rapport assurée par les services du Syndicat, sous la direction de Monsieur Etienne DAVAUD, Directeur Général du SIETOM.

Rapport établi conformément à la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et au décret d'application n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adoption et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Rapport établi conformément à l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Crédits photos : SIETOM de Chalosse -
Mise en page : Service communication
SIETOM

sommaire

01 GÉNÉRALITÉS

Rétrospective	p. 5
Les collectivités adhérentes	p. 6
La gouvernance du territoire	p. 7
La politique générale	p. 7
La politique environnementale	p. 8
Certification ISO 14 001	p. 8
Labellisation TERROM	p. 8
Le schéma directeur de la gestion des Ordures Ménagères et Assimilées	p. 8
La situation administrative	p. 9

02 PRÉVENTION ET COMMUNICATION

Le programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	p. 11
Les kits de tri pour les manifestations	p. 11
L'opération « Laisse parler ton cœur »	p. 11
La communication et l'événementiel	p. 12

04 INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Le budget	p. 22
Les prestataires de service	p. 25

03 COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

Synoptiques 1 et 2	p. 14 p.15
La collecte des ordures ménagères résiduelles	p. 16
L'unité de Valorisation Organique	p. 17
Le stockage	p. 18
La collecte sélective	p. 19
Le réseau des déchetteries	p. 20

05 PERSPECTIVES

Les perspectives	p. 27
------------------	-------

—• 01

Généralités



JANVIER

Organisation des voeux par service.

FÉVRIER

Travaux sur les déchetteries de Caupenne, Poyartin et Mugron (mise en place du contrôle d'accès)

MARS

Lancement de la campagne pour la demande de badges pour l'accès dans nos déchetteries.
Diffusion d'un tutoriel compostage sur notre site internet pour faire l'acquisition d'un composteur individuel.

AVRIL

Travaux sur les déchetteries d'Hagetmau, Saint-Sever et Geaune (mise en place du contrôle d'accès).
Changement de centre de tri : tous les déchets recyclables collectés dans le conteneur "jaune" sont désormais triés à Canopia (Bayonne)

MAI

Mise à disposition gratuite de broyeurs électriques pour les particuliers.

JUIN

Travaux sur les déchetteries de Pouillon, Amou et Pomarez (mise en place du contrôle d'accès).
8 juin : fête du réemploi à Hagetmau (Landes Partage)
Mise en place de nouvelles consignes de tri en déchetteries (Ecomaison)

rétrospective 2024

AOÛT

Réhabilitation des aires à déchets verts de Tartas et Rion.

SEPTEMBRE

7 septembre : fête du réemploi à Mimbaste (Brocante éco-solidaire).
Activation des barrières dans les 12 déchetteries.
Panne de l'usine.

OCTOBRE

Participation à Octobre rose.
Mise en place de nouvelles consignes en déchetteries : tous les produits et matériaux de construction et du bâtiment se trient (laine de verre, laine de roche,...)

NOVEMBRE

Renouvellement de la collecte de jouets de Noël dans le cadre de l'appel à projet « Laisse parler ton cœur ».
Mise en service de notre nouveau site internet.

DÉCEMBRE

Remise d'un chèque de 8 355€ à la Ligue contre le cancer dans le cadre de notre partenariat sur la collecte du verre.

Démarrage des travaux en régie pour la réalisation de points complets

Créé le 11 février 1976, le Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères (SIETOM) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Il assure la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers de 78 422 usagers répartis sur 122 communes des Landes.

Le SIETOM intervient sur un territoire essentiellement rural, six communes du Syndicat dépassant les 2000 habitants et deux seulement les 3500. Il s'agit d'un Syndicat Mixte qui se compose de 5 communautés de communes :

- La Communauté de communes Chalosse Tursan,
- La Communauté de communes Terres de Chalosse,
- La Communauté de communes du Pays Tarusate,
- La Communauté de communes Pays d'Orthe et Arrigans,
- La Communauté de communes Coteaux et Vallées des Luys.

Quelques données du territoire :

122 communes / 1809 km²

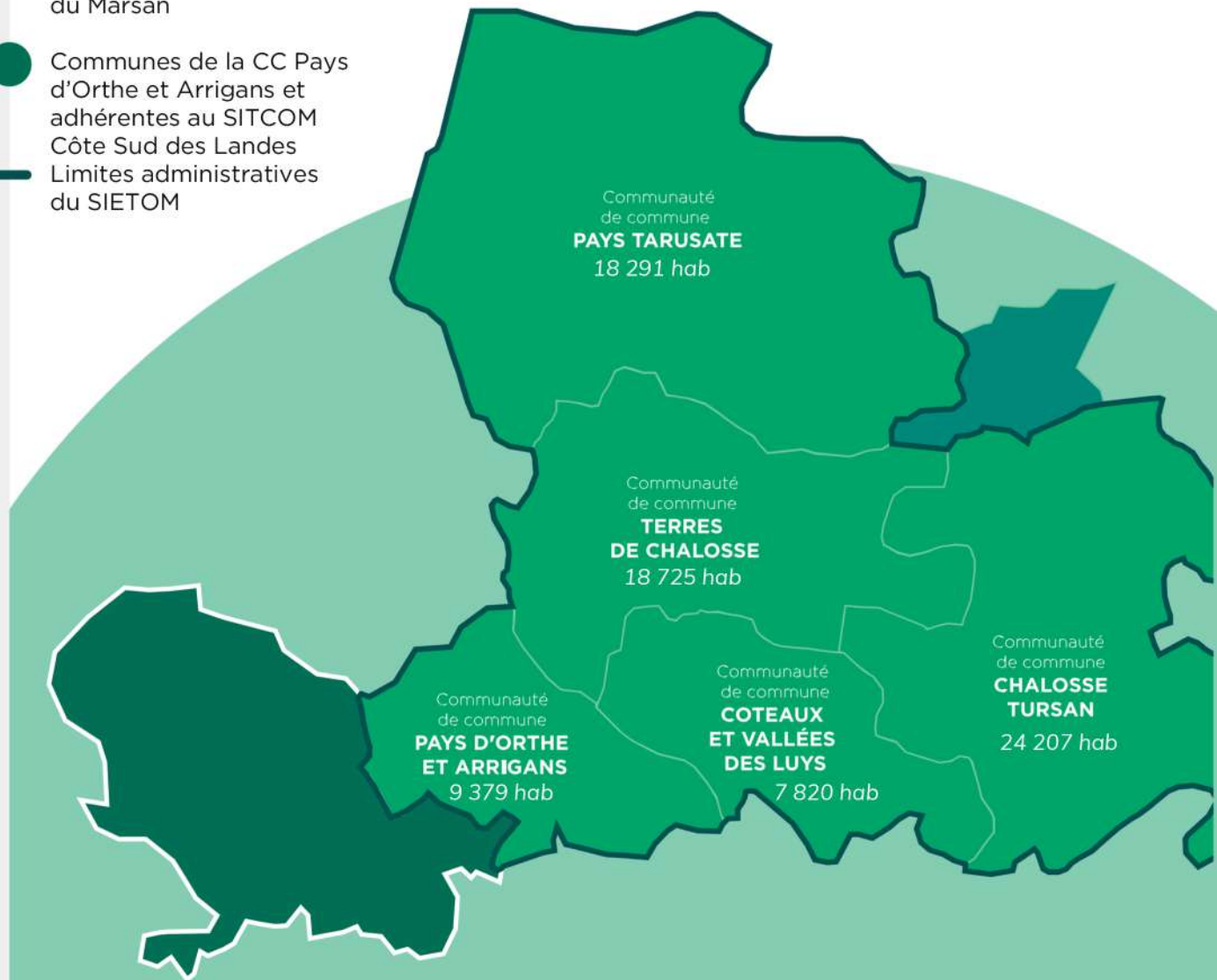
78 422 habitants / 43,4 habitants par km²

Répartition de la population par Communauté des Communes :

Coteaux et Vallées des Luys	7 820
Orthe et Arrigans	9 379
Pays Tarusate	18 291
Terres de Chalosse	18 725
Chalosse Tursan	24 207
TOTAL	78 422

Les collectivités adhérentes

- Communautés de communes (CC) adhérentes
- Communes de la CC Chalosse Tursan et adhérentes au SICTOM du Marsan
- Communes de la CC Pays d'Orthe et Arrigans et adhérentes au SITCOM Côte Sud des Landes
- Limites administratives du SIETOM



La gouvernance du territoire

Suite aux élections municipales de 2020, la gouvernance du SIETOM est aujourd'hui assurée par :

Mme Christine FOURNADET : Présidente, représentante CC* Coteaux et Vallées des Luys.

Mme Ghislaine LALANNE : 1ère Vice-Présidente, représentante CC* Terres de Chalosse, chargée de la valorisation matière, organique et énergétique.

Mme Marlène RASOAMAHARO : 2ème Vice-Présidente, représentante CC* du Pays Tarusate, chargée de la communication en faveur du tri, de la prévention et de l'éco-exemplarité.

M. Marcel PRUET : 3ème Vice-Président, représentant CC* Chalosse Tursan, chargé des finances et de l'administration générale.

M. Thierry CALOONE : 4ème Vice-Président, représentant CC* Pays d'Orthe et Arrigans, chargé de l'évolution et de l'optimisation des collectes.

La représentation des Communautés de Communes au sein du Comité syndical est basée sur la règle « UNE COMMUNE - UN DELEGUE ».

De fait, chaque Communauté des communes dispose d'autant de délégués que de communes pour lesquelles elle adhère au SIETOM. En 2024, le Bureau et le Comité syndical se sont réunis 6 fois chacun.

*CC : Communauté de communes

La politique générale

Au regard de son territoire très rural, le SIETOM met en œuvre différentes stratégies pour réduire, collecter et valoriser l'ensemble des déchets ménagers et assimilés générés. Il les dirige ensuite vers les filières de valorisation les mieux adaptées en interne ou en externe.

La prévention des déchets

Réduire la quantité de déchets produits et promouvoir des gestes écoresponsables.

- Programmes d'actions de prévention et de communication.

La collecte des déchets

Favoriser le tri en impliquant les usagers grâce à la bonne couverture du territoire.

- 12 déchetteries, près de 300 points de tri sélectif, des composteurs individuels et partagés.

Le traitement et la valorisation des déchets.

Valoriser et réemployer au maximum les déchets collectés et limiter l'enfouissement.

- Contractualisation avec de nombreux éco-organismes (traitement, recyclage), partenariat avec Landes Partage (réemploi), traitement des ordures ménagères dans l'unité de valorisation organique (production de compost normé et labellisé TERROM pour les agriculteurs).

La politique environnementale

Maîtriser la nature des déchets entrants, améliorer les rejets, optimiser les ressources énergétiques, aménager le site pour une meilleure intégration dans le contexte local constituent la priorité de la politique environnementale de notre Syndicat. Ces opérations menées avec efficacité permettent de prévenir tout risque de pollution, d'améliorer la gestion des installations existantes et de structurer l'organisation des futures.

Certification ISO 14 001

Certifié ISO 14001 depuis 2012 pour ces activités d'exploitation, de collecte et de gestion des déchetteries. Le SIETOM de Chalosse confirme sa position d'acteur responsable dans le paysage départemental des déchets et compte bien jouer un rôle majeur dans les années futures dans la protection de l'environnement.



Labellisation TERROM

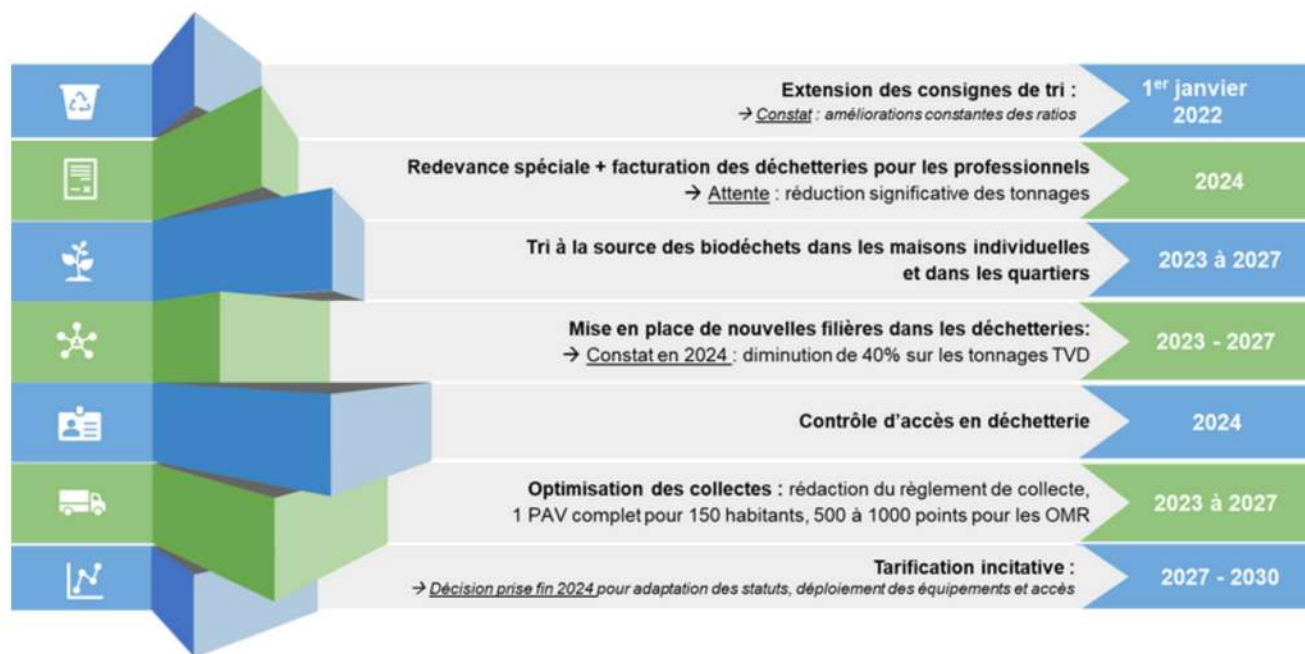
La création en 2011 d'une unité de valorisation organique (UVO) permet de récupérer, avant enfouissement, les matières fermentescibles issues des ordures ménagères résiduelles. Par un procédé de fermentation et de maturation, le SIETOM produit environ 3 500 tonnes par an de compost, si l'unité fonctionne au régime nominal. Ce compost répond aujourd'hui à la norme AFNOR NFU 44-051, autorisant sa vente pour amender les sols uniquement auprès des agriculteurs locaux. Depuis 2019, il est labellisé TERROM car il valide des critères d'évaluation supérieurs à la norme. 100 % de notre compost est labellisé et vendu aux agriculteurs.



Le schéma directeur de la gestion des ordures ménagères et assimilées

Le SIETOM a sollicité une consultation pour une étude stratégique d'un schéma directeur définissant des actions cohérentes et établissant un échéancier de leur mise en oeuvre.

Ce document stratégique répond à la fois à des objectifs d'amélioration du service, à des contraintes réglementaires de réduction des déchets (Loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte de 2015 et Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire de 2020) et à des objectifs de réduction des coûts de traitement.



*TVD = tout venant

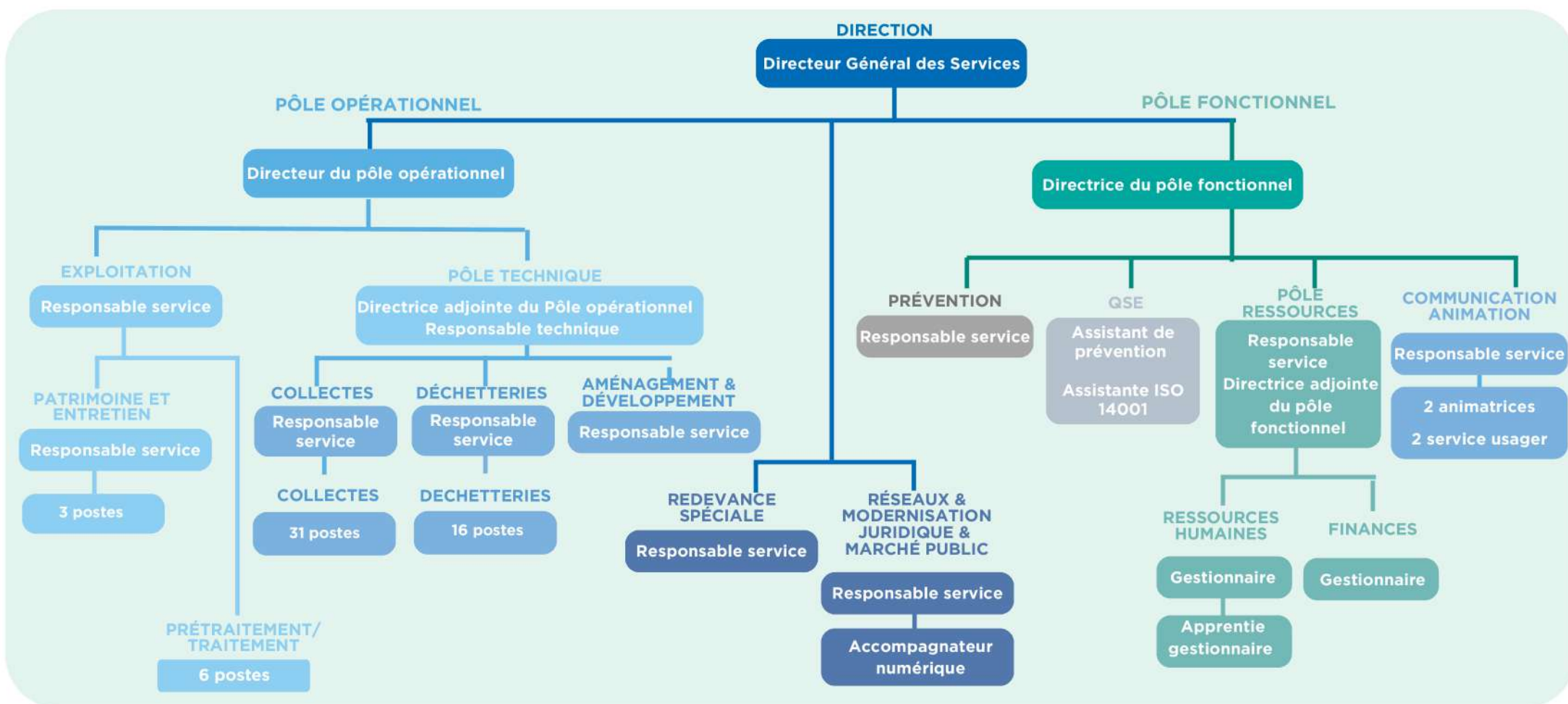


La situation administrative

Répartition des emplois

Collecte **31** | Déchetteries **16** | Prétraitement/traitement **6** | Qualité Santé et Environnement **1.5** | Patrimoine et entretien **3** | Administratif **3** | Communication **3.5** | Prévention **1** | Informatique **1** | Redevance Spéciale **1** | Encadrement **9** | Direction **3**

Total des agents au 31/12/2024 : **79**



—02

**Prévention et
communication**



Les kits de tri pour les manifestations



Pour accompagner les organisateurs d'événements et les participants à adopter les bons gestes de tri, le SIETOM s'est équipé de 3 kits de manifestation. Composés de poubelles pour les emballages, le verre et les ordures ménagères, des pancartes les accompagnent pour présenter les consignes de tri. Ainsi, les bouteilles, barquettes et verres participent à la fête !

L'opération « Laisse parler ton cœur »



Comme chaque année, le SIETOM s'est engagé aux côtés de l'Ecosystème pour collecter des jouets à destination de familles modestes et limiter le gaspillage à la veille des fêtes de fin d'année.

Plus de 800 kg

de jouets ont été collectés dans les 12 déchetteries du SIETOM et remis à nos partenaires Landes Partage à Hagetmau, Les Restos du cœur à St Sever et Graines de Partage à Mimbaste pour la quinzième édition de "Laisse parler ton cœur".

La prévention

Le SIETOM poursuit des actions et des programmes de prévention et de communication afin de réduire au maximum les déchets.

Le programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le SIETOM s'est engagé dans un PLPDMA pour répondre au contexte réglementaire de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015. L'objectif est de réduire, entre 2019 et 2024, de 6% les déchets ménagers et assimilés (DMA). 2024 marque la fin de ce programme et permet d'évaluer une diminution de -4.5% des DMA.



Les actions phares en 2024 :

La lutte contre le gaspillage alimentaire a été engagée au travers de plusieurs actions à destination du grand public mais aussi de la restauration collective. 5 ateliers cuisine ont été organisés par le SIETOM et animés par l'association Cap Santé Social. Des producteurs et distributeurs locaux ont offert des produits pour apprendre à cuisiner des fruits ou légumes abîmés ou simplement en découvrir de nouveaux !

Les éco-délégués des collèges Serge Barranx et Marie Curie ont été sensibilisés au gaspillage alimentaire avec une visite du site de Caupenne et la participation du Conseil Départemental des Landes. Les élèves ont créé des affiches pour informer et sensibiliser leurs établissements.

En 2024, 18 communes ont bénéficié du prêt d'un broyeur et de la mise à disposition d'un agent permettant ainsi de détourner 63m³ de déchets verts des déchetteries. Un service de prêt de broyeur électrique pour les particuliers s'est déployé en 2024 avec comme point de retrait au SIETOM, dans les locaux de l'Arbre à Pain à Begaar et de Landes Partage à Hagetmau. 96 prêts ont été enregistrés de mai à décembre avec 55m³ de broyat produit.

Distribution de 1 291 composteurs individuels (soit un taux d'équipement 40.7% des ménages). La création d'un tutoriel en ligne a permis de rendre plus accessible l'acquisition d'un composteur au cours de permanences en déchetteries.

Installation de composteurs d'établissements dans 3 collèges et 4 EHPAD ; ces installations ont permis de détourner 6.4 T de biodéchets de nos poubelles d'ordures ménagères.

Deux fêtes du réemploi ont été organisées dans les locaux de nos partenaires Landes Partage à Hagetmau et la Brocante Eco-solidaire à Mimbaste.

La communication et l'événementiel

Différents médias et outils sont proposés par le SIETOM pour informer et mobiliser les usagers :

- La publication annuelle de « La TRIBune » distribuée en novembre/décembre aux 35 000 foyers.
- En novembre, le site internet du SIETOM a fait peau neuve. De nouveaux modules sont apparus pour faciliter les recherches et mieux accompagner les usagers au cours de leur visite. Cette facilité de lecture a ainsi permis de diffuser plus d'informations actualisées sur le déploiement du contrôle d'accès en déchetterie, les services de prêt de broyeur, l'acquisition d'un composteur ou diverses actualités et événements (plus de 73 000 visites).
- La page Facebook où sont relayées en temps réel toutes les informations nécessaires à l'usager avec des actualités de nos partenaires à travers des posts réguliers (1 400 abonnés), une newsletter mensuelle lancée en mars avec 580 abonnés et une page LinkedIn (78 abonnés).
- Une chaîne Youtube comme plateforme de dépôt et de visionnage pour présenter les projets du SIETOM mais également pour diffuser le tutoriel d'initiation au compostage, indispensable pour se procurer un composteur. De courtes vidéos sur la fête du réemploi, l'activation des barrières en déchetterie ou l'utilisation du broyeur ont permis aux utilisateurs de mieux comprendre les actualités du SIETOM.
- Les campagnes de communication via les réseaux du SIETOM relayées par les collectivités accompagnent également la presse écrite. L'affichage et la distribution de flyers dans les déchetteries reste un des moyens de communication le plus efficace pour des actions de proximité.

Autres animations



zoom sur ...

Fête du réemploi :

Deux fêtes du réemploi ont été organisées en collaboration avec Landes Partage à Hagetmau et la Brocante Eco-solaire à Mimbase. L'objectif de cette manifestation conviviale était de proposer des ateliers de réparation, de sur-recyclage, de visites, de conférences et de présenter les acteurs du territoire qui œuvrent pour la réparation, le réemploi et la seconde main. Près de 250 personnes se sont rendues à ces événements.



Les camions de collecte :

4 Evolupak ont été habillés de panneaux pour diffuser des messages de sensibilisation et de prévention autour des déchets. Les campagnes seront renouvelées tous les 6 mois avec des thématiques différentes



Octobre rose :

Pour la 8ème année, le SIETOM participe à l'événement "octobre rose", organisé par la Ligue contre le Cancer. Une partie des bénéfices du recyclage du verre, soit 8 355€, a été reversée à la Ligue contre le Cancer. Cette année, la campagne a permis de collecter 2 604 tonnes de verre.



Animations scolaires



— 03

Collecte et valorisation des déchets

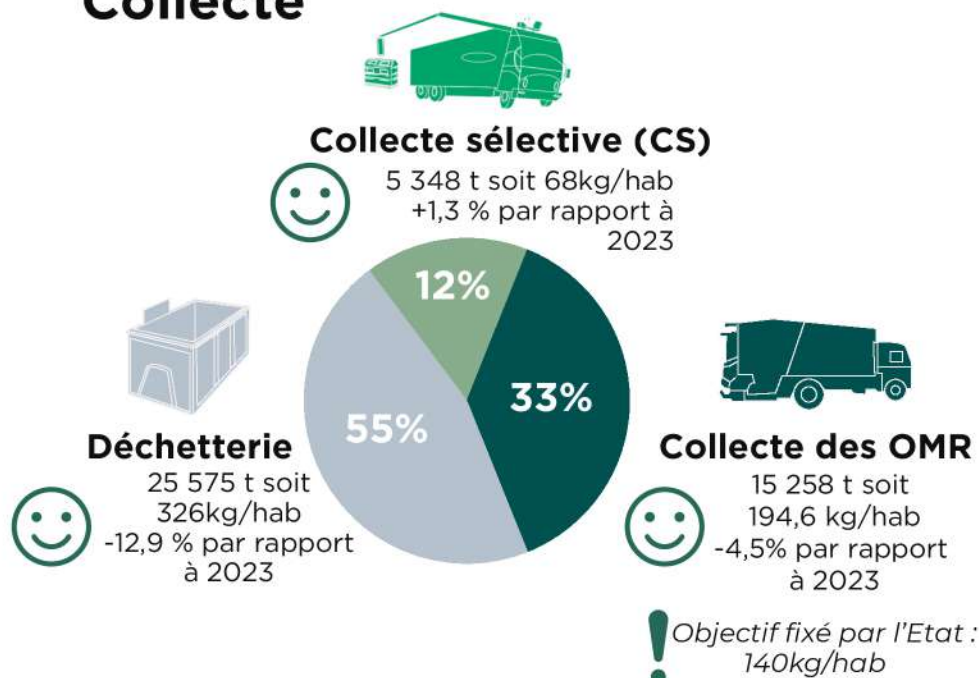


Synoptiques

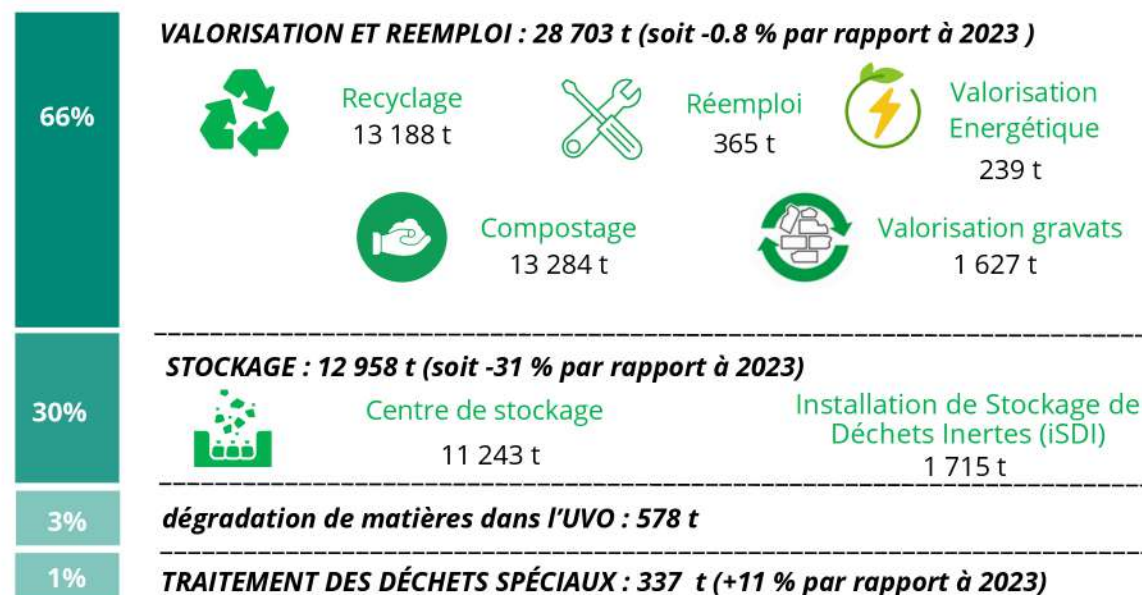
Le devenir des déchets collectés en 2024

46 180 tonnes de déchets ont été collectées, ce qui représente 589kg / habitant (-8,8% par rapport à 2023)

Collecte



Finalité



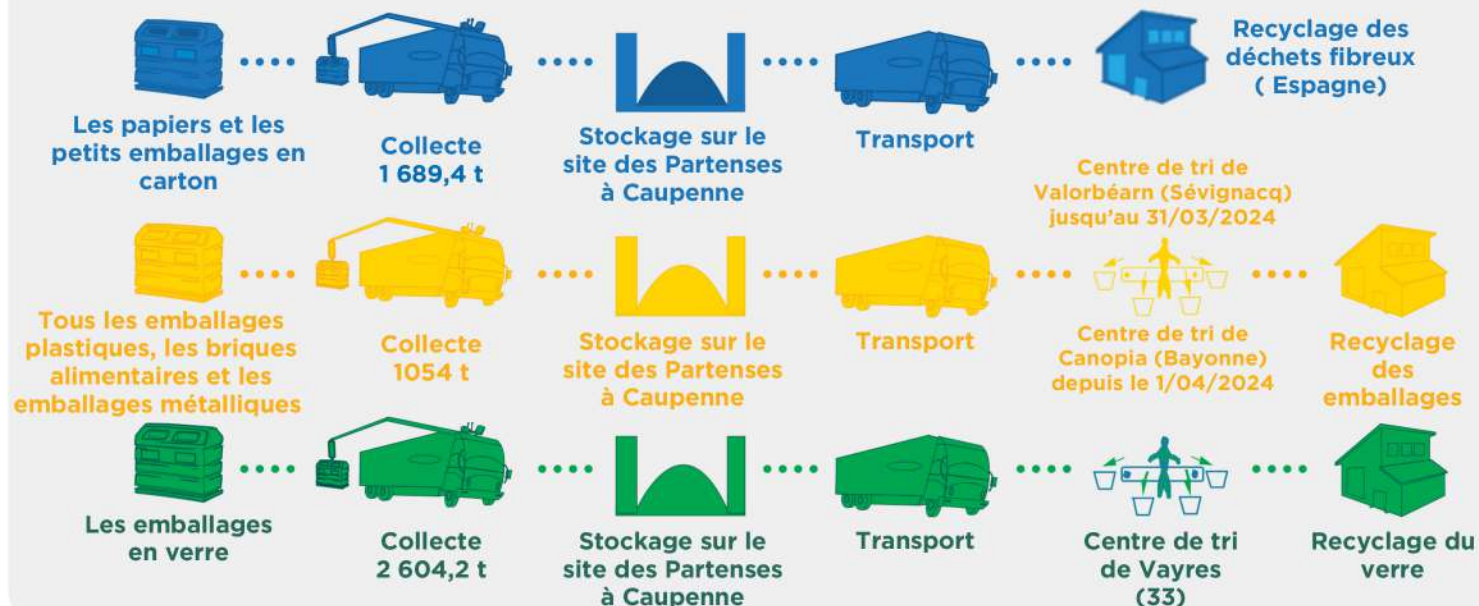
Le devenir par type de déchets collectés

Les OMR : 11 798 T*



*Sur les 15 258 t d'OMR collectées, seulement 11 798 t ont été traitées suite à une panne de l'usine. le reliquat a été stocké et sera repris en 2025.

La collecte sélective : 5 348 T



La collecte en déchetterie : 25 575 T

Les déchets verts 10764 t



Broyage



Compostage chez les agriculteurs locaux

Le tout venant 2 638 t



Centre de stockage de Caupenne

Les déchets spécifique (huiles, DMS, DDS...) 337 t



Centre de traitement spécifique

Les gravats 3 342 t



ISDI à Pontonx sur l'Adour
1 715 t



Gravières CEMEX Saint-Sever et Labatut
1 627 t

Les objets réemployables 365 t



Centre de tri Philtex pour les textiles
163 t



Recyclerie Landes Partage à Hagetmau
202 t

Autres 8 129 t

Carton Ferraille 983 t
Bois 990 t
D3E 473 t
Matériaux de construction 977 t
Sports et Loisirs 4 604 t
102 t



Usine de recyclage

La collecte des ordures ménagères résiduelles

La collecte s'effectue sur des points d'apport volontaire en bacs 770l ou en colonne aériennes de 5m³. Elle est réalisée sur les jours ouvrés sur une fréquence d'une fois par semaine et deux fois sur les communes d'Hagetmau et Saint-Sever. L'ensemble des conteneurs, dont le SIETOM est propriétaire, est lavé et désinfecté 2 à 3 fois par an, à l'aide d'un véhicule de lavage qui collecte les eaux sales.

Dans le cadre du schéma directeur, le SIETOM a commencé à déployer les points complets (cf. ci-contre). Ces travaux sont prévus pour durer jusqu'en 2027 ce qui permettra d'équiper l'ensemble des communes et de supprimer les bacs 770l et les colonnes aériennes.

Collecte annuelle en kg/habitant



15 258
tonnes
collectées



-4,5%
par rapport
à 2023



Ratio SIETOM
194,6
kg/hab



Ratio
National
249
kg/hab

Enjeux à venir

Augmenter le taux d'équipement en composteurs individuels et développer le compostage partagé, pour diminuer les OMR : obligation au 31.12.2023 du tri des biodéchets à la source (loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire : Agec).

Installation de points complets soit 3 colonnes de tri (fibreux, non fibreux et verre) et 1 à 2 colonnes semi-enterrées pour les ordures ménagères pour promouvoir et faciliter le geste tri (1 point pour 150 habitants)



Équipement ____ / ____

REDEVANCE SPÉCIALE

ÉQUIPEMENT PRIVÉ RÉSERVÉ
AUX ORDURES MÉNAGÈRES

Ce dispositif est adressé aux producteurs non ménagers publics et privés dont la collecte, réalisée chaque semaine, est comprise entre 360 litres et 15000 litres. L'idée est de facturer au juste prix le service fourni par le SIETOM.

Le SIETOM a fixé la limite à 15 000 litres hebdomadaire. Les 122 Producteurs Non Ménagers (PNM) qui ont contractualisé avec le SIETOM ont pu bénéficier d'une collecte des ordures ménagères et de prestations complémentaires comme la collecte de papier ou de cartons.

L'Unité de Valorisation Organique

Le SIETOM gère en interne le traitement des ordures ménagères dans une Unité de Valorisation Organique mise en service en 2011. Certifiée ISO 14001, l'usine permet de produire du compost conforme à la norme NFU 44-051, pour la vente comme amendement organique aux agriculteurs locaux. Depuis 2019, le label TERROM vient confirmer la qualité supérieure du compost puisqu'il répond à des critères d'évaluation supérieurs. Une casse de galet a généré une panne importante sur l'installation qui a conduit à stocker plus de 2500 tonnes d'ordures ménagères à l'extérieur sur une plate forme dédiée et qui seront repris courant 2025.



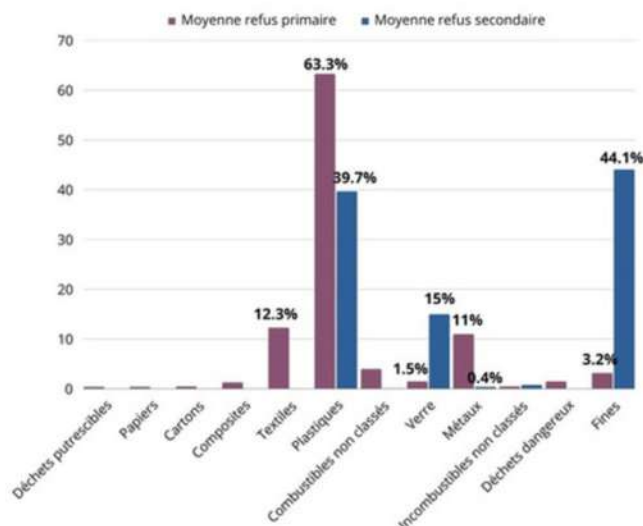
Enjeux à venir

Attente du décret d'application de la loi AGEF sur les Matières Fertilisantes Support de Culture (MFSC) qui pourrait empêcher la vente du compost.

Le SIETOM de Chalosse a contractualisé avec Indiggo pour réaliser une campagne de caractérisations des refus de tri de l'UVO.

CARACTÉRISATION DU REFUS DE L'UVO

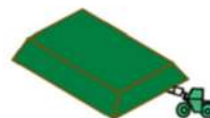
Source : Caractérisation décembre 2023



11 798
tonnes
traitées



27%
de déchets
valorisés



2 520
tonnes de
compost



1 810
tonnes
de compost
épandues en
milieu agricole

Maître d'ouvrage :
SIETOM de Chalosse
Exploitant :
SIETOM de Chalosse
Capacité de traitement :
25 000 tonnes/an
Type de process :
**Prétraitement mécano-
biologique
et tri-compostage**
5 agents

LEGENDE

Refus primaire :
refus trommel >
30mm

Refus secondaire :
refus affinage après
fermentation

ANALYSE SUR LE PLASTIQUE

Refus primaire
= tout le plastique

Refus secondaire
= surtout petits
plastiques souples



Le stockage

Le stockage comprend ici plusieurs lieux :

Le Centre de Stockage des Déchets Ménagers et Assimilés (CSDMA), de plus de 7ha sur le site de Caupenne, accueille les refus de tri de l'UVO, le tout-venant des déchetteries et des apports extérieurs provenant des clients conventionnés.

Depuis le 1er avril 2024, le SIETOM exploite la nouvelle alvéole A6. Cette dernière est divisée en 3 sous-alvéoles et a une durée de vie prévue jusqu'au 31 décembre 2030 suite à l'avis favorable de la Région Nouvelle Aquitaine.

L'installation de stockage des déchets inertes ISDI, située à Pontonx, accueille les bennes de gravats issues des déchetteries.



(11 243 T SIETOM +
7 744 T apports extérieurs)

18 987 tonnes enfouies

dont 32 % d'apports extérieurs conventionnés

Maître d'ouvrage : SIETOM de Chalosse

Exploitant : SIETOM de Chalosse

Traitement des rejets : OVIVE

(1 suiviste + 1 responsable exploitation)

Enjeux à venir



Réflexion en cours avec d'autres syndicats pour un nouvel exutoire à l'horizon 2030



La collecte sélective

La collecte sélective correspond à la collecte des emballages ménagers en points d'apport volontaire.

Chaque point tri est composé de 3 flux : **les fibreux** (papiers et petits emballages en carton), **les non fibreux** (emballages plastiques, emballages métalliques et briques alimentaires) et **le verre**. Le SIETOM bénéficie de soutiens financiers par les éco-organismes en fonction des tonnages collectés et valorisés.

Le SIETOM a achevé sa phase de densification des points tri sur l'ensemble du territoire pour atteindre le ratio d'un point tri pour 250 habitants. A partir de 2024, le SIETOM souhaite poursuivre cette démarche en portant ce ratio à 1 point tri pour 150 habitants dans le cadre de la mise en place de points complets.

	Flux	Tonnage Ratio / hab.	
CARTON	Papiers et petits emballages carton	1 689	21.5 kg/an
EMBALLAGES	Emballages plastiques, briques alimentaires, emballages métalliques	1 054	13.45 kg/an
VERRE	Emballages en verre	2 604	33.2 kg/an

Enjeux à venir

Faciliter l'accès au tri et poursuivre la densification du territoire. Développer les campagnes de communication sur le tri et le porte à porte.

292 points tri dont, entre autres,
41 doublés + 9 verres isolés
3 points tri semi enterrés
4 points tri enterrés
dont 1 doublé
2 polybennes
3 évolupacs



5 348 tonnes collectées



+1,3 % par rapport à 2023



Ratio de collecte SIETOM 68,2 kg/hab



Ratio de collecte National 82 Kg/hab (en 2022)



77% de ces déchets sont recyclés



Le réseau des déchetteries

12 déchetteries 16 agents

Le SIETOM gère 12 déchetteries réparties sur l'ensemble de son territoire. Le ratio est d'une déchetterie pour 6 500 habitants contre 14 000 au niveau national. Le SIETOM assure le gardiennage et l'entretien des sites, ainsi que l'enlèvement des quelques bennes. Les autres déchets (ferraille, mobilier, déchets dangereux, ...) sont gérés par des prestataires ou éco-organismes extérieurs.

Depuis juin 2024, la REP PMCB (Produits et Matériaux de construction et du bâtiment) a été mise en place dans l'ensemble des déchetteries du SIETOM. Elle a permis de modifier le tri et de faire diminuer le Tout Venant de Déchetteries (TVD) de 37% par rapport à 2023.

De novembre 2023 à juin 2024, les travaux d'aménagement ont permis d'équiper l'ensemble des déchetteries d'un contrôle d'accès. Dès février 2024, les usagers pouvaient ouvrir un compte ECOCITO.

Depuis septembre 2024, les barrières sont activées et les usagers sont invités à s'équiper d'un badge pour pénétrer sur le site.

A la fin de l'année 2024, plus de 22 000 badges ont été distribués.

Réhabilitation des aires à déchets verts de Rlon et de Tartas.

Formation continue des agents valoristes : REP Ecologic, REP Ecomaison, formation gestes et postures



25 575 Tonnes collectées



-12,9 %
par rapport à 2023



Ratio SIETOM
326,12 Kg/hab



Ratio National
221 Kg/hab



263 974 passages
-4,3%
par rapport à 2023



Enjeux à venir

Diminuer l'apport des déchets verts qui représentent plus de 40% des déchets collectés : mise à disposition des collectivités d'un broyeur acheté grâce à un soutien financier de l'ADEME pour broyer leurs déchets et utiliser le broyat obtenu en paillage ou en amendement. Mise en place de nouvelles REP (Responsabilité Elargi des Producteurs).

04

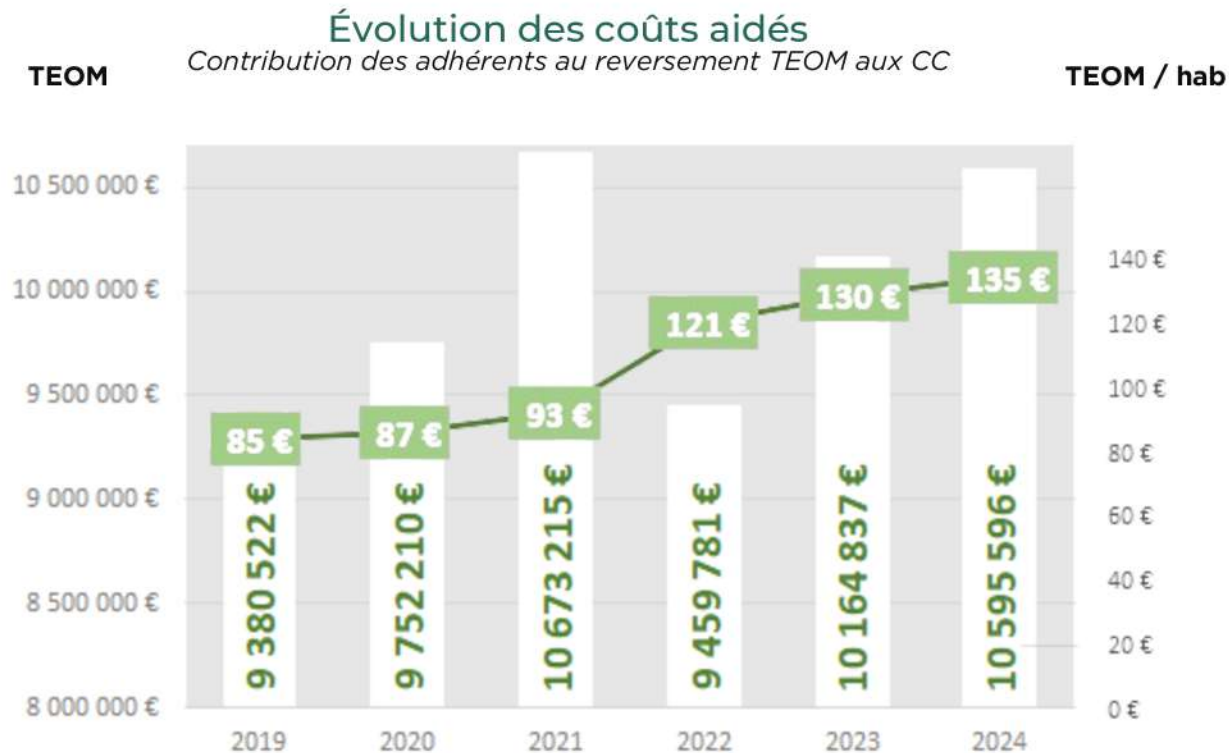
Indicateurs économiques



Le budget

Le SIETOM gère en régie l'ensemble de ses activités et de fiscalité propre. Il est financé par les contributions de ses adhérents grâce à la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

La participation financière des habitants correspond au coût aidé. Il s'agit du reste à charge de la collectivité une fois déduits les recettes industrielles (vente de matières, traitement de déchets extérieurs), les soutiens des éco-organismes et les subventions. Pour 2024, le montant est fixé à 135,11€/habitant soit plus de 3,90 % d'augmentation.



Montant de la TEOM par habitant

**Coût aidé
SIETOM 2023
130.04 €/hab**



**Moyenne
nationale 2023
140 €/hab**



**Coût aidé
SIETOM 2024
135.11€/hab**



Section de fonctionnement

État des dépenses

Détail des dépenses de fonctionnement



10 805 450,59 €



Charges courantes d'exploitation (électricité, carburant, eau, entretien des véhicules...)

37 €

Charges de personnel

34,70 €

Opération d'ordre de transfert

13,30€

Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP)*

11€

Charges financières et autres charges de gestion (intérêts emprunts)

4 €

État des recettes

Détail des recettes de fonctionnement



13 859 241,28 €



TEOM

76,50 €

Soutien

8 €

Ventes de produits

4,50 €

Recettes issues du traitement des déchets extérieurs

6,50 €

Redevance spéciale

3 €

Dotations Etat et impôts/Taxes

1,50€

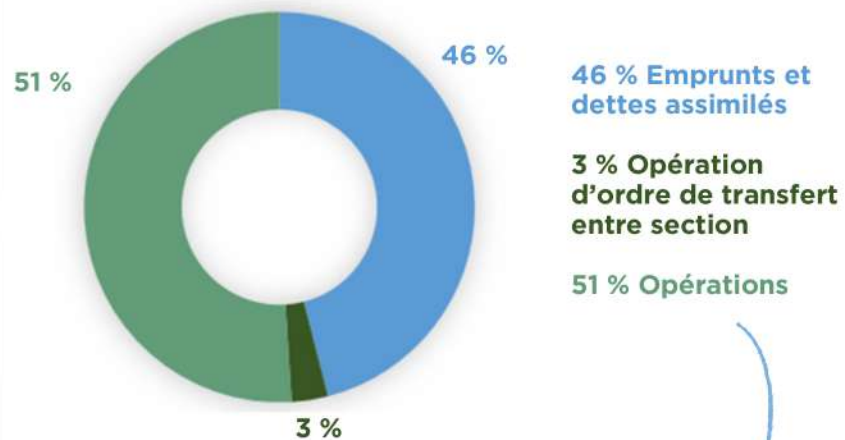
*Point de vigilance

La TGAP passera de 59€/T en 2024 à 65€/T en 2025.

Section d'investissement

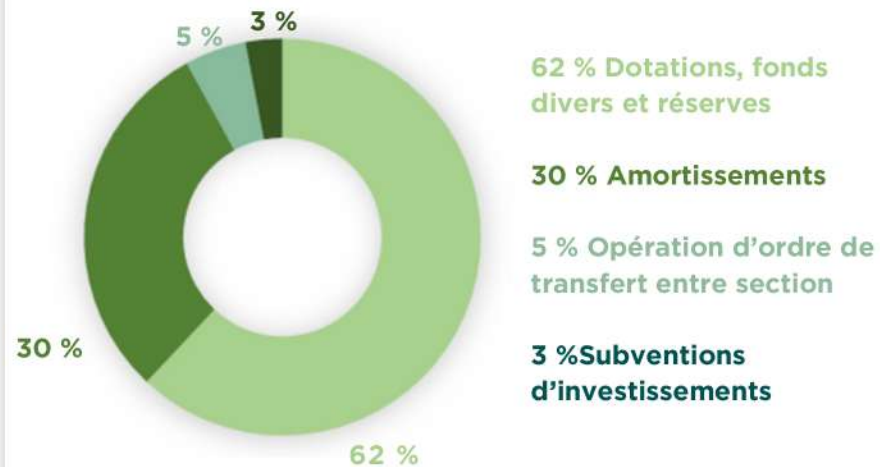
État des dépenses

Dépenses d'investissement

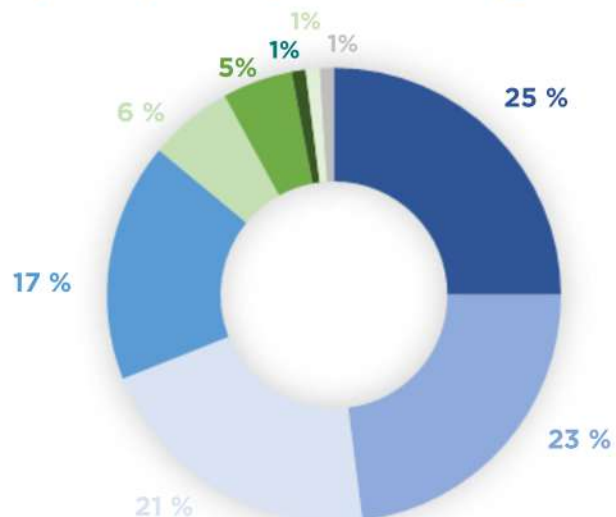


État des recettes

Recettes d'investissement



Détails des principales opérations



- 25 % Collecte
- 23 % Déchetteries
- 21 % Matériel roulant
- 17 % Informatique
- 6 % Prétraitement/Traitement
- 5 % Prévention
- 1 % HSE
- 1 % Communication
- 1 % Entretien/Maintenance/Patrimoine

Les prestataires de service

Le SIETOM fait appel à des tiers dans le cadre de ses compétences notamment au niveau du traitement des déchets collectés sur les points tri et les déchetteries et au niveau de l'exploitation du site de Caupenne. L'objet et le montant des prestations principales auxquelles fait appel le SIETOM sont listés ici :

Collecte sélective / logistique



Transport et tri des déchets recyclables	250 581 €
Transport des déchets verts + poussée	101 689 €
Traitement des gravats	4 764 €
Transport et traitement des cartons	39 165 €



396 199 €

Prétraitement / traitement/ Environnement



Location d'engins (chargeuse, compacteur...)	265 040 €
--	-----------



265 040 €

Informatique / téléphonie / moyens de surveillance



Location et maintenance d'outils informatiques	65 956 €
Vidéo protection	15 610 €



81 566 €

Collecte ordures ménagères



Maintenance GPS

4 293,60 €



4 293,60 €

Déchetterie



Collecte et transport des huiles usagées et des DMS
Réemploi (rémunération recyclerie)
Traitement exceptionnel d'amiante
Broyage et criblage des déchets verts

55 512 €

16 581 €

876 €

144 419 €



217 388 €

Hygiène / sécurité / environnement



Traitement des lixiviats
Valorisation du biogaz
Analyse des eaux
Curage des réseaux et nettoyage des cuves
Pompage et nettoyage des ouvrages d'assainissement
Entretien des espaces verts
Contrôle et maintenance des extincteurs

426 894 €

165 366 €

24 801 €

5 511 €

17 871 €

15 916 €

6 354 €



662 713 €

Communication



Impression
Distribution de documents
Messages radio

14 320 €

13 475 €

4 578 €



32 373 €

05

Perspectives



Les perspectives

Les axes réglementaires

- Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) : Passage de 59€ en 2024 à 65€ en 2025 (prix d'1 tonne enfouie).
- CSDMA : Fermeture du Centre de Stockage des Déchets Ménagers et Assimilés au 31/12/2030.
- Loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) : Atteindre le ratio de 140kg/ hab et de 39kg/hab de biodéchets présents dans les ordures ménagères résiduelles.
- Loi EGALIM : interdiction de la vente du compost, nécessitant un plan d'épandage en 2027.

La communication / la prévention

- Poursuite du déploiement des différents sites de compostage partagé et en établissement.
- Organisation de deux éditions de la Fête du réemploi en collaboration avec nos partenaires locaux.
- Poursuite de campagnes générales sur les gestes de tri et de campagnes spécifiques sur le verre et le textile suite aux dernières caractérisations de la poubelle ordures ménagères.
- Facturation du nettoyage des dépôts prohibés au pied des points complets.
- Déploiement du compostage individuel.

Les déchetteries

- Exploitation des 1ères statistiques d'usage pour définir les modalités de fonctionnement à venir.
- Mise en place de nouvelles colonnes 1m3 mobiles à destination des déchets de fête pour faciliter le geste de tri.

La collecte

- Conteneurisation des ordures ménagères et densification des points d'apports volontaires sur plusieurs communes.
- Densification des tournées de nettoyage des points complets.

SIETOM de Chalosse - 815 route des Partenses - 40250 CAUPENNE
Tel : 05.58.98.57.57
Courriel : accueil@sietomdechalosse.fr
Site internet : www.sietomdechalosse.fr

Impression : Imprimerie Gutenberg à Dax

